

Votre Comité est d'avis que la demande a été fort bien étayée, et propose que le ministère de l'Intérieur prenne les mesures nécessaires pour faire disparaître cet état de choses qui est tout au détriment de ces employés.

*Recommandations relatives aux impressions*

Votre Comité recommande également que les ordres de renvoi, rapports, délibérations et témoignages soient, en même temps qu'une table des matières dont la préparation serait confiée au greffier du Comité, imprimés en appendice aux feuillets de la Chambre pour la session présente et pour fins de distribution en livre bleu à un nombre d'exemplaires ne dépassant pas cinq cents en langue anglaise et deux cents en langue française, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu en l'espèce.

On trouvera ci-joint copie imprimée du procès-verbal des délibérations et de la preuve, le tout avec table des matières, pour la gouverne de la Chambre.

*(Pour procès-verbaux des délibérations et des témoignages, etc., accompagnant ledit rapport, voir l'Appendice aux Journaux de la Chambre, fascicule N° 2.)*